

REGLEMENT AKDN

Dernière mise à jour: 01 septembre 2013

ASSOCIATION D'AIKIDO DE NOGENT SUR MARNE (AKDN)

L'inscription:

- L'inscription comprend la licence-assurance de la FFAAA, l'adhésion à l'AKDN, le montant des cours correspondant à la saison et l'obtention d'un **certificat médicale d'aptitude à la pratique de l'Aïkido**.
- **L'inscription est définitive. Elle ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement en cours d'année.**

Cours d'essai et invitation:

- L'association accorde le privilège d'un cours d'essai. A l'issue, la participation aux entraînements suivant est subordonnée à l'inscription
- Tout pratiquant d'Aïkido d'un autre club peut venir profiter de l'enseignement de l'AKDN en tant qu'invité. Toutefois, s'il vient régulièrement, il devra s'acquitter d'une cotisation, déduction faite du coût de la licence fédérale (après présentation de cette dernière).

Comportement:

- Toute personne dont le comportement, l'attitude, les propos, la tenue, le manque de respect ou d'hygiène présentent une gêne ou un danger, pour lui-même ou pour l'ensemble des

- pratiquants pourra être invitée à quitter sur le champ et sans préavis. D'une manière générale, s'il le juge nécessaire au bon fonctionnement du club, le Comité Directeur se réserve le droit d'exclure définitivement toute personne sans avoir à motiver sa décision.

Vols et pertes:

- L'association ne peut être tenue pour responsable de la perte/vol d'objets personnels laissés dans les vestiaires ou le dōjō. Ils restent sous la responsabilité de leur propriétaire. Nous recommandons qu'aucun effet/objet personnel ne soit laissé dans les vestiaires durant les entraînements afin d'éviter d'éventuels vols.

Osthéopathie:

- Les séances d'ostéopathie offertes aux membres de l'AKDN, pour leur confort, ne sont en aucun cas une prise en charge médicale suite à un éventuel accident. Elles sont assurées par les membres de l'École Supérieure d'Osthéopathie signataire d'un protocole d'accord avec l'AKDN.
- Elles constituent uniquement des séances de confort avant ou après l'exercice physique. La responsabilité de l'AKDN est entièrement dérogée en



Hygiène:

- Il est demandé aux pratiquants, la plus grande hygiène corporelle et vestimentaire. Les ongles doivent être coupés courts, Les pratiquants ne doivent pas incommoder les autres membres du fait de leur hygiène ou d'éventuelles odeurs corporelles. Des douches sont à leur disposition dans les vestiaires avant et après les entraînements.
- Il n'est pas recommandé de venir ou de repartir en tenue de Keikogi (kimono) hors du dōjō par respect de la tenue mais également par soucis d'hygiène.
- Un pratiquant présentant une maladie contagieuse, de lui-même, ne devra pas pratiquer afin de respecter la santé des autres pratiquants.



Sur le tatami:

- Il est formellement interdit de manger et de boire (hormis de l'eau) dans le dôjô.
- Les téléphones portables doivent être éteints dans l'enceinte du dôjô.
- Afin de respecter la concentration et le confort de l'ensemble des autres pratiquants, on doit éviter de parler sur un tatami.
- Pour la sécurité et le respect, lors de chaque explication collective ou personnelle, le pratiquant doit prendre la position seiza (à genou). Dès lors que l'enseignant présente un mouvement, chacun prend cette position afin que tous puissent profiter de l'explication ou du conseil.

Ponctualité:

- Les membres de l'AKDN s'engagent à être ponctuels afin de ne pas troubler le bon déroulement du cours et la quiétude des adhérents. Toutefois, si le retard est exceptionnel et justifié, le pratiquant pourra pénétrer discrètement dans le dôjô et restera au bord du tatami dans l'attente de l'accord de l'enseignant.

Echauffement:

- La pratique de l'Aïkido ne doit pas être effectuée sans échauffement préalable.

Tenue réglementaire:

- La tenue règlementaire pour pratiquer l'Aïkido est traditionnellement un keikogi (kimono) blanc propre, sans inscription, lié d'un obi (ceinture). Le pratiquant devra être muni de Zoori (tongues ou chaussons) des vestiaires au bord du tatami.
- Les cheveux longs devront être noués et les bracelets, bagues ou chaines de cou devront être retirés afin de ne pas blesser.

Invités:

- Les visiteurs ou accompagnateurs des pratiquants ne seront acceptés qu'en nombre limité et devront respecter le calme du dôjô.

Les enfants:

- Les parents confiant leurs enfants durant une séance d'Aïkido, doivent préalablement s'assurer d'avoir laissé le moyen (fiche d'inscription...) de les contacter téléphoniquement.
- Les parents d'enfants mineurs doivent s'assurer que l'enseignant est bien présent au dojo avant de s'absenter.

Photos & Vidéos:

- L'utilisation d'appareils photographiques ou vidéos ne peut se faire qu'avec l'accord des membres et de l'enseignant.

Les armes:

- L'accès aux locaux des armes et du matériel de l'association ainsi que de son bureau est interdit aux membres et non membres, hormis l'enseignant et les membres du Comité Directeur de l'AKDN.
- L'utilisation des armes d'Aïkido (*bâtons, sabres, couteaux*) doit être encadrée par l'enseignant. Leur utilisation ne peut être accordée que dans le cadre technique en Buki waza et Aïkido.

Fin des cours:

- Le départ du tatami ne se fait qu'à la fin du cours. L'adhérent devant exceptionnellement quitter le tatami pendant ou avant la fin du cours ne se fait que sur accord de l'enseignant.

Droit à l'image:

- Les adhérents refusant d'être filmés ou photographiés pendant les entraînements doivent au préalable le signaler expressément à l'enseignant. L'absence de signalement vaut accord. 